

XI.—La Société d'Agriculture du Bas-Canada ayant, parmi les buts et objets de sa création, ceux d'obtenir de correctes données statistiques relatives à l'agriculture du Bas-Canada et aux personnes qui s'y adonnent, les Directeurs de cette Société suggèrent l'opportunité, pour le Parlement Provincial, de législater de telle sorte, que les Sociétés actuelles de comités fassent des rapports annuels à la Société d'Agriculture du Bas-Canada. Cette Société publiant deux Journaux d'Agriculture, ces rapports faits avec soin et dans la vue de servir les intérêts agricoles du Pays, seraient insérés dans ces Journaux et fourniraient ainsi à cette Société les moyens d'être de plus en plus utile au peuple agricole, dont le bien-être et la richesse seront toujours la propriété générale. La Législature elle-même sera alors plus à même de connaître les besoins du pays, par le tableau qui lui sera offert des améliorations, et la prospérité croissante du peuple cultivateur.

XII.—La Société d'Agriculture du Bas-Canada apprécie hautement l'importance pour le pays, d'avoir promptement de bonnes écoles d'Agriculture et des fermes-modèles, que l'on semble désirer de toutes parts. Elle comprend bien quelle impulsion leur établissement donnerait à l'agriculture du Bas-Canada, mais elle ne croit pas que le juste et légitime désir de nos populations puisse de suite être satisfait. Elle est en effet d'opinion qu'avant d'établir des Ecoles d'Agriculture et de fermes-modèles dans cinq de nos Collèges et académies, comme le propose le Rapport du Comité Spécial de l'Assemblée Législative, il serait de la plus haute importance de former d'abord un nombre de professeurs compétents qui occuperaient plus tard les différentes chaires d'agriculture de ces Collèges ou académies, et dirigeraient les fermes-modèles qui y seraient attachées. Pour parvenir à cette fin si désirable, les directeurs de cette Société suggèrent la nomination comme Professeur, et moyennant un salaire qui puisse rémunérer un homme de

tement qualifiée à former ces professeurs que l'on enverrait plus tard, occuper les chaires agronomiques, et diriger les fermes-modèles. Ils ne doutent pas qu'un cours de deux ans, sous un pareil maître, ne fut amplement suffisant pour doter le pays de professeurs habiles et en état d'apprécier les besoins agricoles de nos populations. Il peut se faire que ce projet contrarie plusieurs amis ardents de l'agriculture qui voudraient voir des résultats plus prompts en fait d'améliorations; mais les Directeurs de cette Société sont convaincus que, whichever donnera à ce sujet la même attention qu'ils y ont donnée, et voudra bien peser les motifs qui les font agir en suggérant ce mode, viendra à la même conclusion qu'eux. Car on n'oubliera pas que rien ne nuit tant à un projet qu'un manque de réussite dès le début de son exécution, et l'on se demandera ce que nos habitants des campagnes penseraient d'un professeur qui, se présentant pour instruire le fils du cultivateur, serait lui-même hors d'état de diriger convenablement et avec l'économie nécessaire une ferme, modèle de toutes les autres. Il n'est pas nécessaire de dire ici que ce professeur devrait posséder à un degré assez élevé pour les transmettre méthodiquement, des connaissances en géologie, en chimie agricole, en botanique, en médecine vétérinaire, et autres sciences dont l'étroite alliance avec l'agriculture est reconnue.

XIII.—Les Directeurs de cette Société entrent parfaitement dans les vues du Comité Spécial de l'Assemblée Législative, qui recommande la publication de traités pratiques sur l'agriculture et à la portée de nos populations agricoles. C'est une excellente suggestion dont cette Société comprend depuis longtemps l'importance et dont elle s'est occupée plusieurs fois depuis trois ans; et c'était pour lui donner quelque peu d'exécution que les Journaux d'agriculture ont été mis sur pied. Aujourd'hui toutefois, grâce à la libéralité de son Excellence Lord Elgin, un bien bon et court pamphlet dû à la plume d'un agriculteur prati-